

Dossier de candidature

(* : **Obligatoire**. Si les champs obligatoires ne sont pas renseignés, le dossier ne sera pas accepté)

Dossier rendu le : / / 20.....

Date d'entrée souhaitée : / / 20.....

Départ prévu le : / / 20.....

ADMINISTRATIF

* **NOM** : * **Prénom(s)** :

* **Né(e) le** : / / * **A** : * **Nationalité** :

* **Votre N° de tél. mobile** : / / / / * **Votre mail** :

Votre situation de famille : **Nombre d'enfants** :

* **Titre de séjour (si étranger non européen)** :

☐ Oui → Date de validité : / / / /

☐ Non

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Tél. : / / / /

* POUR LES MINEURS

Nom et prénom(s) du responsable légal :

Téléphone : / / / /

Nom et prénom(s) du référent :

Téléphone : / / / /

LOGEMENT

* **Situation actuelle vis-à-vis du logement** :

- | | |
|--|---|
| ☐ Hébergé chez les parents | ☐ Hébergé chez des amis |
| ☐ Hébergé chez un membre de la famille | ☐ Locataire d'un logement privé |
| ☐ Locataire d'un logement social | ☐ Sous-locataire |
| ☐ Locataire d'une résidence Habitat Jeunes | ☐ Hébergé dans une structure d'accueil d'urgence |
| ☐ Hébergé dans un CHRS | ☐ Locataire dans une autre résidence sociale |
| ☐ Logé dans une autre institution (ex. Foyer) | ☐ Logé dans un hôtel |
| ☐ Sans logement, à la rue | ☐ Logé dans un logement précaire (camping, squat...) |
| ☐ Autre (précisez) : | |

* **Adresse** :
.....

Date à laquelle l'hébergement/logement doit être quitté : / / 20.....

Quel est actuellement le montant de votre loyer : €

ESPACE SOLEIL

55 bd Louis Braille - 06359 Nice Cedex 4

Tél. 04 93 56 54 85

espace.soleil@montjoye.org

www.montjoye.org

* Avez-vous déjà une immatriculation de la CAF (Caisse d'Allocation Familiale)/MSA ?

- ☐ Oui —→ Si oui, précision indiquez votre numéro :
- ☐ Non

SITUATION PROFESSIONNELLE

* Quelle(s) est/sont actuellement votre/vos activité(s) principale(s) ?

- | | |
|---|---|
| ☐ CDI Temps plein | ☐ CDI Temps partiel |
| ☐ CDD Temps plein | ☐ CDD Temps partiel |
| ☐ Contrat saisonnier | ☐ Indépendant |
| ☐ Intérim, intermittent | ☐ Contrat aidé, emploi d'avenir |
| ☐ Service civique | ☐ Autre contrat aidé (CAE, CUI...) |
| ☐ Demandeur d'emploi non inscrit à Pôle Emploi | ☐ Demandeur d'emploi rémunéré |
| ☐ Demandeur d'emploi non inscrit à Pôle Emploi, non rémunéré | ☐ Autre non salarié |
| ☐ Apprenti niveau collège et lycée | ☐ Apprenti, niveau post bac |
| ☐ Autre alternance | ☐ Etudiant, enseignement général |
| ☐ Etudiant, enseignement technique | ☐ Scolaire, enseignement général |
| ☐ Scolaire, enseignement technique | ☐ Autre formation |
| ☐ Stagiaire, niveau collège et lycée, rémunéré | ☐ Stagiaire non rémunéré |
| ☐ Autre sans activité (maladie, « au foyer » ...) | ☐ Stagiaire, niveau post bac, rémunéré |
| ☐ Autre (précisez) : | |

* Quel est votre niveau scolaire ?

- | | |
|---|--|
| ☐ Institutions spécialisées (IMP, CAT...) | ☐ Niveau primaire |
| ☐ Niveau collège (6 ^e , 5 ^e , 4 ^e) | ☐ Brevet des collèges (Diplôme ou niveau 3 ^e) |
| ☐ CAP, BEP (Niveau ou Diplôme) | ☐ Bac professionnel ou technique (Niveau ou diplôme) |
| ☐ Bac général (Niveau ou Diplôme) | ☐ BTS ou DUT (Niveau ou diplôme) |
| ☐ DEUG et autres Bac+ 2 (Niveau ou Diplôme) | ☐ Bac + 3 et plus (Niveau ou diplôme) |
| ☐ Autre | |

* Quel est actuellement le montant global de vos ressources nettes mensuelles (salaires, bourses, indemnités...) : €

Détail :

RESSOURCES	MONTANT	RESSOURCES	MONTANT
Salaire		Allocation chômage	
Bourse d'études		Indemnités de stage	
Soutien familial		Pension alimentaire reçue	
Allocation RSA		Allocation Adulte Handicapé (AAH)	
Allocation jeune majeur		Autre ressource (précisez) :	

TYPE DE LOGEMENT SOUHAITE (cocher la formule souhaitée)

- ☐ Chambre simple : 403.00 €, charges et prestations comprises (eau, électricité, accompagnement)
- ☐ F1A studette : 440.00 €, charges et prestations comprises (eau, électricité, accompagnement)
- ☐ F1 bis studio : 547.00 € seul, charges et prestations comprises (eau, électricité, accompagnement)
- ☐ F1 bis studio : 587.00 € à deux, charges et prestations comprises (eau, électricité, accompagnement)

avec :

ESPACE SOLEIL

55 bd Louis Braille - 06359 Nice Cedex 4
Tél. 04 93 56 54 85
espace.soleil@montjoye.org
www.montjoye.org

INFORMATIONS GENERALES

*** Comment avez-vous eu l'idée de vous adresser à nous ?**

- | | |
|--|---|
| ☐ Internet | ☐ Affichage |
| ☐ Bouche à oreille | ☐ Orienté par un travailleur social |
| ☐ Mission locale | ☐ Orienté par une Mairie / CCAS |
| ☐ Orienté par le SIAO / 115 | ☐ Orienté par un organisme (ASE, PJJ...) |
| ☐ Autre (précisez) : | |

*** Avez-vous fait d'autres démarches de recherche de logement ?**

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| Demande de logement social | ☐ Oui | ☐ Non |
| Contact avec une ou plusieurs agences immobilières | ☐ Oui | ☐ Non |
| Contact avec un service d'aide au logement | ☐ Oui | ☐ Non |

*** Quelle est la principale raison de votre recherche de logement ?**

- | | |
|--|---|
| ☐ Rupture ou conflit familial | ☐ Evolution familiale, couple |
| ☐ Recherche d'indépendance, d'autonomie | ☐ Rapprochement du lieu d'activité |
| ☐ Sans logement, à la rue | ☐ Sortie prévue du logement ou de l'hébergement actuel |
| ☐ Logement actuel inadapté (trop petit, insalubre, précaire...) | |
| ☐ Autre (précisez) : | |

*** Quelle est la principale raison du choix d'une solution habitat jeune (FJT) ?**

- | | |
|--|--|
| ☐ Pour habiter là où vivent d'autres jeunes | ☐ Parce que c'est la solution logement la moins chère |
| ☐ Pour l'aspect pratique, moins de formalités, de garanties demandées | |
| ☐ Autre (précisez) : | |

L'Habitat Jeunes pour Jeunes Travailleurs de l'Espace Soleil



Aux jeunes âgés
de 16 à 30 ans

Avec une activité
professionnelle :
contrat de travail,
apprentissage,
formation

Avec des
ressources

Une aide dans
les démarches
administratives

Une aide dans
la gestion de
votre quotidien

Un hébergement
temporaire

Un comité
de résidents, porte-parole
des résidents

ESPACE SOLEIL

55 bd Louis Braille - 06359 Nice Cedex 4
Tél. 04 93 56 54 85
espace.soleil@montjoye.org
www.montjoye.org

Comme suite à votre demande d'hébergement, veuillez trouver ci-joint un dossier de candidature (*).
Pour confirmer cette demande, nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir les pièces suivantes en fonction de votre situation :

- ☐ la fiche "dossier de candidature" dûment complétée ;
- ☐ la photocopie de votre carte d'identité (ou passeport) ;
- ☐ la photocopie du titre de séjour ou du récépissé de la demande (pour les étrangers) ;
- ☐ une photo d'identité récente ;
- ☐ la photocopie de votre dernière attestation de la Sécurité Sociale en cours de validité ;
- ☐ la photocopie du dernier avis d'imposition ou l'attestation de dépôt ;
- ☐ 1 RIB d'un compte qui ne soit pas un livret A
- ☐ Le Visa VISALE **certifié** (garant pour les impayés de loyer- www.visale.fr)

Selon votre situation :

- ☐ un extrait d'acte de naissance traduit avec filiation (pour les étrangers) ;
- ☐ un certificat de scolarité (lycéens) ;
- ☐ un certificat d'inscription à l'Université (étudiants) ;
- ☐ la photocopie du contrat de travail ou de stage (stagiaire) ou la promesse d'embauche (salariés) ;
- ☐ une attestation récente de travail ou de formation ;
- ☐ la photocopie du dernier bulletin de salaire (salariés et stagiaire)
- ☐ la photocopie d'un justificatif de ressources (RSA, bourse d'étude, allocations chômage...)
- ☐ l'engagement unilatéral à obligation alimentaire rempli & signé par les parents (lycéen, étudiant, stage non rémunéré)
- ☐ une autorisation parentale établie par les parents ou responsable(s) légal(aux) (mineurs) ;
- ☐ une attestation de non-paiement de la caf de votre ville d'origine le cas échéant.

Une réponse sera donnée sur appel téléphonique de votre part, trois jours après le dépôt du dossier.

Si toutes les conditions sont réunies, et selon disponibilité de logement, votre admission au sein de l'Espace Soleil pourra se faire, après avoir eu entretien avec un membre de l'équipe socio-éducative. En cas de réponse favorable de notre part, nous vous demandons pour confirmer votre entrée de nous faire parvenir dans les meilleurs délais **un chèque de 70,00 € à l'ordre d'Espace Soleil**, incluant 30,00€ de frais administratifs annuels et 40,00 € d'arrhes déduites de votre première redevance. La première redevance et la caution (équivalent à un mois de redevance) seront demandées à votre arrivée.

Pour faire valoir vos droits à l'A.P.L., si vous venez d'un autre département, vous devrez vous procurer auprès de la C.A.F. de votre ville une attestation à votre nom, soit de non perception, si vous n'avez jamais perçu d'allocations, soit de radiation, si vous êtes déjà allocataire. Dans ce dernier cas votre C.A.F. peut envoyer votre dossier à la C.A.F. de Nice. Si vous avez moins de 25 ans, vous devrez en outre vous procurer une attestation de radiation ou de non perception d'allocation familiale pour vous par vos parents (**document(s) à fournir lors de votre entrée dans la résidence**).

Vous devrez être affilié à la Sécurité Sociale durant votre séjour en France et nous fournir votre numéro d'affiliation dès son attribution.

Une attestation d'assurance habitation pour le logement obtenu est nécessaire dès le jour de votre entrée.

Pendant toute la durée du séjour dans la résidence, **un suivi est assuré pour chaque résident** par un référent socio-éducatif qui vous fera signer un contrat de résidence à votre entrée.

Pour l'équipe Socio-éducative

(*) NB : Traitement des données par informatique dans le respect de la loi « informatique et libertés n° 78-10 du 6 janvier 1978.

Informations sur le fonctionnement de l'Habitat Jeunes

Notre résidence pour jeunes travailleurs est gérée par l'Association MONTJOYE depuis 1976.
Nous adhérons à l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ).
La vie collective nécessite la définition de règles de vie générale.

Circulation des résidents

La résidence des Jeunes Travailleurs est ouvert 24h/24h, 365 jours par an. La circulation des résidents est libre de jour comme de nuit.

A partir de 22 heures, la porte d'entrée du foyer collectif est cependant fermée.

L'entrée de personnes non résidentes au foyer collectif n'est alors plus possible jusqu'à 8 heures.

Les visites

Le Foyer collectif est un lieu privé : l'accès aux étages est réservé aux résidents. Tout démarchage est strictement interdit.

L'accès des visiteurs est possible de 8h à 22h à condition que le visiteur soit accompagné et réaccompagné par le résident.

Les modalités administratives

- ♦ Tout résident doit régler la redevance avant le 10 du mois. Si besoin, un courrier de rappel est envoyé afin de régulariser votre situation. En cas d'impayé, le contrat de séjour peut être rompu.
- ♦ Tout résident doit souscrire à une assurance Responsabilité Civile et Habitation afin de protéger ses biens personnels.
- ♦ Toute absence supérieure à 1 semaine doit être signalée à l'Accueil en précisant la date de retour.
- ♦ Il est interdit de sous-louer votre logement ou d'héberger une tierce personne.
- ♦ Allocation logement : Dès votre arrivée, un imprimé de demande d'Aide Personnalisée au Logement (APL) sera rempli avec vous. Le FJT adressera le dossier complet à la CAF ou à la MSA selon les cas, qui jugeront, en fonction de votre situation, du montant qui vous sera attribué. L'APL sera versée directement au FJT. Le résident devra payer la totalité du loyer tant qu'il n'aura pas reçu la notification d'APL (environ 3 mois). La régularisation sera faite dès réception de cette notification. Si vous arrivez ou partez dans le courant du mois, l'APL n'est pas due pour le mois civil incomplet.
- ♦ Aide au paiement de la caution: dès votre arrivée, si vous êtes éligible, un dossier LOCAPASS sera rempli avec vous pour le paiement du dépôt de garantie et/ou la garantie du paiement du loyer et des charges. Le dossier sera envoyé par le FJT.

L'entretien du logement et des parties communes

- ♦ Tout résident doit entretenir régulièrement son logement. Des visites d'hygiène sont programmées régulièrement. En cas de visites, les résidents sont informés au moins 5 jours à l'avance au courrier.
- ♦ La Direction ou le personnel par délégation de la Direction, se réserve le droit d'entrer dans les chambres de façon inopinée si des questions de sécurité se posent.
- ♦ Il est interdit d'entreposer des objets sur les bordures de fenêtre et de jeter du linge ou éléments pouvant nuire à la propreté, l'esthétique ou au bon aspect du foyer.
- ♦ Pour les résidents du foyer collectif, il est strictement interdit de cuisiner dans la chambre ; une cuisine collective est prévue à cet effet. Vous devez la nettoyer afin de la laisser propre et ne pas y laisser de vaisselle, au risque d'être jetée, ni de poubelles.
- ♦ Sécurité des lieux et des personnes : pour des raisons de sécurité, l'utilisation d'appareils électriques (plaques de cuisson, chauffage d'appoint, climatisation, appareils ménagers...) ou à gaz (réchauds) sont interdits.
- ♦ Il est interdit de faire des trous dans les murs, seule l'utilisation de punaises ou de *patafix* est autorisée pour décorer votre logement..
- ♦ Les animaux sont interdits dans les parties communes et privatives.

ESPACE SOLEIL

55 bd Louis Braille - 06359 Nice Cedex 4
Tél. 04 93 56 54 85
espace.soleil@montjoye.org
www.montjoye.org

La vie collective

Il est interdit de fumer dans les parties collectives du Foyer, conformément au décret Anti-tabac du 15 novembre 2006.

L'introduction et la consommation d'alcool et produits illicites sont proscrits. Tout état d'ébriété est proscrit. Un renvoi immédiat peut être prononcé.

Il est interdit de dégrader ou salir le matériel commun mis à votre disposition. Toute dégradation vous sera facturée.

Les espaces communs (salle commune, couloirs, laverie, cuisine...) doivent être maintenus propres afin de garantir un meilleur confort de vie à chacun. Tout résident doit rendre les locaux propres après toute utilisation. La cuisine collective, les appareils ménagers doivent être nettoyés après chaque passage.

Le respect et la correction vis-à-vis du voisinage sont indispensables. En cas de difficultés avec des voisins, il est nécessaire de prévenir l'équipe socioéducative. De même, des violences physiques envers d'autres personnes ou personnel à l'intérieur du FJT, seront passibles d'une éviction de l'établissement après un entretien avec la Direction.

Le comité de résident

Le comité de résidents est composé de résidents élus par l'ensemble des résidents. Ce comité est une instance légale qui doit être mise en place en vue de l'application de la loi du 2 janvier 2002.

Les représentants du comité ont la faculté d'organiser des réunions d'informations. Ils sont consultés et régulièrement tenus informés sur les décisions ayant une incidence importante sur les conditions de vie des résidents, sur la préparation et l'exécution du budget animation.

Fin et rupture du contrat de location

Annoncer son départ : la résiliation du contrat est effective à condition de respecter un préavis de 8 jours. Le préavis doit être adressé à l'équipe par écrit sur le formulaire prévu à cet effet que vous pouvez demander à l'accueil.

Le non-respect du règlement de fonctionnement, qui vous sera remis le jour de votre entrée, entraîne la résiliation immédiate et unilatérale du contrat de séjour.

Afin de préparer au mieux votre séjour, vous devez prévoir :

- Votre linge de lit (les draps sont fournis en chambre du Foyer collectif uniquement) ;
- Vos serviettes de toilette ;
- Votre vaisselle ;
- Les produits d'entretien ;

Un service de laverie, équipé de machines à laver et de sèche-linge, est à votre disposition.



TARIFS au 01/01/2024

■ Nous mettons à disposition les 4 types de logements suivants :

- des chambres en **habitat collectif** avec une cuisine collective;
- des studettes et studios en **habitat diffus** dans les immeubles environnant l'habitat collectif.

FORMULE	TYPES	<u>DESCRIPTIFS</u>	REDEVANCES MENSUELLES (par personne)
2	T1	Chambre individuelle meublée, frigo, salle d'eau (douche, W.C., lavabo), charges incluses (eau, électricité, chauffage), draps fournis.	403.00 €
3	T1	Studette meublée, kitchenette, salle d'eau (douche, W.C., lavabo), charges incluses (eau, électricité, chauffage), draps non fournis.	440.00 €
4	T1'	Studio meublé pour 1 personne, cuisine, salle d'eau, prix fixe pour 1 ou 2 personnes, charges incluses (eau, électricité, chauffage), draps non fournis.	547.00 €
5	T1'	Studio meublé pour 2 personnes, cuisine, salle d'eau, prix fixe pour 1 ou 2 personnes, charges incluses (eau, électricité, chauffage), draps non fournis.	587.00 € soit 293.50€/personne
Draps		En supplément pour les formules 3 et 4, prix facturé par quinzaine et par paire.	5.00 €

■ **Pour entrer dans un des logements, vous devrez fournir**

- un mois de redevance ;
- le dépôt de garanti égal à un mois de redevance ;
- 30.00 € de frais administratifs annuels par personne.

■ **Accueil Passager :**

- La nuit (par personne & draps inclus) **30,00 €**

■ **Groupe** : Nous consulter.

**POSSIBILITÉ D'ALLOCATION PERSONNALISÉE AU LOGEMENT VERSÉE PAR
LA C.A.F.**

Remarque : les prochains changements de tarifs interviendront au premier janvier de chaque année selon les instructions du Ministère du Logement

ESPACE SOLEIL

55 bd Louis Braille - 06359 Nice Cedex 4
Tél. 04 93 56 54 85
espace.soleil@montjoye.org
www.montjoye.org



BESOIN D'UN GARANT POUR LOUER VOTRE LOGEMENT ?



LOCATAIRE

AYEZ LE RÉFLEXE VISALE.FR
LA SOLUTION 100 % GRATUITE
POUR RASSURER VOTRE
PROPRIÉTAIRE !

ActionLogement 

Visale, la garantie qui facilite votre accès au logement !

- Une solution Action Logement pour tous les jeunes de moins de 30 ans, les salariés nouvellement embauchés ou en mobilité professionnelle
- Une caution 100 % gratuite en quelques clics
- Une alternative au garant physique, plus simple et plus fiable
- Une couverture sur toute la durée de votre bail*
- Une garantie étendue au bail mobilité
- Une prise en charge des dégradations locatives**
- Un gage de tranquillité pour vous et votre futur propriétaire !

VISALE C'EST SIMPLE COMME UN CLIC

VISALE.FR
CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT



Je me connecte sur visale.fr pour effectuer ma demande de visa.



Je reçois mon visa 48h après vérification des équipes Action Logement.



Je rassure mon propriétaire en lui remettant mon visa certifié Action Logement.



Mon futur propriétaire se connecte sur visale.fr pour obtenir son contrat de cautionnement.



Je peux signer le bail avec mon propriétaire.

**CONNECTEZ-VOUS SUR
WWW.VISALE.FR**



*Dans la limite de 36 mensualités impayées de loyers et charges pour un logement du parc privé ou dans la limite de 9 mensualités pour un logement du parc social ou assimilé loué à un étudiant.

**Dans la limite de 2 mois de loyers et charges inscrits au bail pour les logements relevant du parc locatif privé.

Visale est une marque déposée pour le compte d'Action Logement et le site www.visale.fr appartient à l'APAGL. L'aide est soumise à conditions et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Pour connaître les modalités, consultez www.visale.fr.

Action Logement Services

SAS au capital de 20.000.000 d'euros
Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - 824 541 148 RCS Paris
Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232
Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR

@Services_AL • @Visale_fr

ESPACE SOLEIL

55 bd Louis Braille - 06359 Nice Cedex 4
Tél. 04 93 56 54 85
espace.soleil@montjoye.org
www.montjoye.org